



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 24 janvier 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections des conseillers municipaux et communautaires des 23 et 30 mars 2014

Déclarations de candidatures

1- Les dates et l'enregistrement des candidatures

a) Les délais et lieux de dépôt

Pour le premier tour de scrutin des élections des 23 et 30 mars 2014, les déclarations de candidatures sont **obligatoires pour tous** et doivent être **déposées à la préfecture**, (Entrée «Bd de Vernon face au lycée du Sacré-Cœur») pour l'arrondissement de Privas **et dans les sous-préfectures** pour les arrondissements de Tournon sur Rhône (3, rue Boissy d'Anglas) et Largentière (23, rue Camille Vielfaure), selon la localisation de la commune où le candidat se présente :

- **du lundi 10 février à 8h30 au jeudi 6 mars 2014 à 18h00.**

Les horaires :

- Du lundi 10 février à 8h30 au mercredi 5 mars, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ;
- Le samedi 1^{er} mars de 9h00 à 12h00 (fermé l'après-midi sur les 3 sites) ;
- Le jeudi 6 mars de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h00.

Pour le second tour de scrutin, les déclarations de candidatures sont à déposer, dans les mêmes conditions,

- **le lundi 24 mars de 13h30 à 16h30 et le mardi 25 mars 2014 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18 heures.**

Pour chaque tour de scrutin, les candidatures peuvent être retirées jusqu'à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, à l'exception des candidats au 1er tour des communes de moins de 1000 habitants, pour lesquels les candidatures sont automatiquement reconduites pour le 2e tour.

b) Les modalités de dépôt

La déclaration de candidature est déposée personnellement par le candidat ou son mandataire (ou mandataire de liste). Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale ou télégraphique, par télécopie ou par messagerie électronique, n'est admis.

Pour le dépôt des candidatures, **il est fortement conseillé aux candidats de prendre rendez-vous** avec le service chargé de la réception des candidatures, soit ;

- la préfecture - Bureau des élections - Tél. : 04 75 66 50 00
- la sous-préfecture de Tournon sur Rhône - Tél. : 04 75 07 07 76
(ou le standard : 04 75 07 07 70)
- la sous-préfecture de Largentière - Tél. : 04 75 89 90 90

2 - La déclaration de candidature

La déclaration de candidature est obligatoire et établie pour chaque tour de scrutin, sauf pour les candidats des communes de moins de 1000 habitants présents au 1^{er} tour qui sont reconduits automatiquement au 2^e tour.

Les déclarations de candidatures doivent obligatoirement être présentées sur les imprimés fournis par le Ministère de l'intérieur (*cerfa*).

Ces imprimés ainsi que l'ensemble des informations relatives à ces scrutins sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture à l'adresse suivante : www.ardeche.gouv.fr - Rubrique Elections municipales 2014.

ATTENTION : Il est vivement recommandé de ne pas attendre la fin de la période pour déposer sa candidature. En effet, plus le dépôt des candidatures sera tardif, plus les éventuelles difficultés liées à ces candidatures seront difficiles à résoudre (*informations partielles – manque d'un document ou d'une signature etc...*)

Tout renseignement complémentaire peut également être obtenu auprès de la Préfecture, Bureau des Elections ou des sous-préfectures de Tournon sur Rhône et Largentière.



CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr

